

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 669 accordant une permission de trois semaines à Albane.

n° 669

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1948

Date de publication
1 juillet 1948

Date du numéro
31 juillet 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vules arrêtés n° 236 du 24 mars 1945 et n° 116 du 8 février 1947 relatifs à l'organisation et au recrutement dun personnel) auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

Vula demande en date du 16 juin 1944 d'Ali Abane, caporal chaîneur du service de cadastre

Vul'avis favorable du chef du service de l'enregistrement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à Ali Abane, caporal chaîneur du service du cadastre. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1^{er} juillet 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera,

Le Gouverneur
P.-H.

SIRIEX